

Ce Championnat individuel compte pour le Rankids Ain 2023 en tant que « Majeur » (points bonifiés) dans les catégories d'index éligibles (cf. règlement Rankids 2023).

Conditions de participation

o Les joueurs devront, à la date limite d'inscription :

1. être à jour de leur licence FFG auprès d'un golf de l'Ain en 2023.
2. être à jour de leur certificat médical ou de son questionnaire de santé 2023.
3. s'être acquitté du droit d'inscription : 10 € pour 9 trous ou 20€ pour 18 trous. (voir plus loin)

Aucun remboursement ou débours ne sera effectué sur le montant de l'engagement dès lors que le joueur sera inscrit.

Le joueur ou joueuse qui n'a pas acquitté son droit d'engagement ne peut pas jouer.

4. Remplir les critères d'âge et de niveau suivants : (nc = non classé)

Catégories	Limites d'index		Nombre de trous joués /Forme de jeu	
	Âges	Garçons	Filles	garçons et filles
U8 filles & garçons nés en 2015 et après				
U8 filles & garçons nés en 2015 et après	≥ 52.4 et nc	≥ 52.4 et nc	9	Strokeplay- score maxi 7
Poucets & Poucettes nés en 2013 - 2014				
Poucets & Poucettes	≥ 52.4 et nc	≥ 52.4 et nc	9	Strokeplay- score maxi 7
Poucets	de 49.5 à 52.4		9	Strokeplay- score maxi 7
Poussins & Poussines nés en 2011 - 2012				
Poussins & Poussines	≥ 52.4 et nc	≥ 52.4 et nc	9	Strokeplay- score maxi 7
Poussins	de 42.5 à 52.4		9	Strokeplay- score maxi 7
Poussins	de 37.5 à 42.4		9	Strokeplay- score maxi 7
Poussines		de 37.5 à 52.4	9	Strokeplay- score maxi 7
Benjamins & Benjamines nés en 2009 - 2010				
Benjamins & Benjamines	≥ 52.4 et nc	≥ 52.4 et nc	18	Strokeplay- score maxi 7
Benjamins	de 40.5 à 52.4		18	Strokeplay- score maxi 7
Benjamins	de 24.5 à 40.4		18	Strokeplay- score maxi 7
Benjamines		de 42.5 à 52.4	18	Strokeplay- score maxi 7
Benjamines		de 30.5 à 42.4	18	Strokeplay- score maxi 7
Minimes filles & garçons nés en 2007 - 2008				
Minimes filles & garçons	≥ 52.4 et nc	≥ 52.4 et nc	18	Strokeplay- score maxi 7
Minimes garçons	de 36.5 à 52.4		18	Strokeplay- score maxi 7
Minimes garçons	de 18.5 à 36.4		18	Strokeplay- score maxi 7
Minimes filles		de 30.5 à 52.4	18	Strokeplay- score maxi 7

NB : les Jeunes avec des index inférieurs jouent sur le grand parcours dans le cadre du Championnat de l'Ain des jeunes.

Forme de jeu

- U8, Poucets/ Poucettes, Poussins/Poussines : 9 trous - Strokeplay - score maxi 7*
- Benjamin.e.s, Minimes : 18 trous - Strokeplay - score maxi 7*

* Strokeplay-règle de 7: Strokeplay avec nombre de coups limité à 7 sur un trou. Si au bout de 6 coups la balle n'est pas rentrée, le joueur ou la joueuse relève sa balle et note « 7 » sur sa carte de score.

Repères de départ : repères de départs « jeunes » selon les catégories d'âges (cf.Vade-mecum FFG 2023)

Inscription

⇒ Inscriptions pour les jeunes d'une Ecole de golf

Pour les joueurs et joueuses faisant partie de l'Ecole de golf de leur club, les inscriptions se font obligatoirement par le biais de l'Association Sportive de leur Club et plus précisément auprès des Pros ou des Responsables Jeunes de leur Club.

Ces derniers devront :

- Regrouper toutes les **inscriptions** des jeunes de leur Club sur la fiche d'inscription du Championnat « Espoirs »
- Envoyer par e-mail ce formulaire d'inscription dûment rempli au plus tard le 8 novembre 2023 à midi à winne.nienhuijs@orange.fr et accueil@gardengolf-mionnay.fr
- Envoyer la **totalité des règlements des inscrits** (10€ pour les jeunes faisant 9 trous, 20 € pour les joueurs disputant le Championnat Espoirs sur 18 trous) par virement au Comité de l'Ain.
RIB disponible auprès du trésorier du Comité patrice.geindre@wanadoo.fr
- En cas de **paiement individuel**, le règlement s'effectue sur Hello Asso (10€ ou 20 €)

<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain>

→ Par ailleurs, les clubs doivent s'assurer qu'au moins un parent accompagnateur pour 3 enfants inscrits est mentionné sur la feuille d'inscription et que ces parents seront présents et disponibles pour accompagner et être « marqueur » dans une partie.

⇒ Inscriptions individuelles

Dans le cas où un jeune ne fait partie de l'Ecole de golf de son club ou s'il n'existe pas d'école de golf dans ce club, **l'inscription individuelle** est possible par mail auprès de winne.nienhuijs@orange.fr et accueil@gardengolf-mionnay.fr. Le règlement (10€ ou 20 €) se fait sur Hello Asso à <https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-golf-de-l-ain>

Règlement de l'épreuve

Le règlement général des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG 2023). Il est complété par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

1. Classement : Les 3 premiers scores en brut (cumul des 2 jours) de chaque catégorie seront primés.
2. Titre de Champion.ne : Dans chaque catégorie, filles et garçons, le titre de champion.ne départemental.e est attribué au meilleur cumul de scores en brut à l'issue des 2 tours.
3. Départage : En cas d'égalité, un play-off en trou par trou sera disputé sur les trous définis par le Comité de l'épreuve.

Conditions particulières

4. Chariots électriques : l'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
5. Utilisation des appareils de mesure : les appareils mesurant la distance ne sont pas autorisés pendant le Championnat. Ils restent autorisés lors de la partie de reconnaissance. (Cf. vade-mecum FFG)
6. Cadet : cadet obligatoire en U8 ; cadet recommandé en Poucet.te.s. Le cadet doit avoir au moins 13 ans et ne peut pas être un professionnel de golf ou un coach. (cf. « Code de conduite des Cadets à la fin de ce règlement ».)
7. Marqueurs : Les joueurs marquent leurs coups NB : pour les U8 et Poucet.te.s, les cadets notent également les scores. Pour les Poucet.te.s, en l'absence de cadet dans la partie un marqueur devra obligatoirement s'ajouter afin de noter les scores de tous les joueurs. Les marqueurs ne doivent pas avoir de lien de parenté avec les joueurs de la partie qu'ils suivent.
8. Accompagnants : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) qui ne sont pas cadets devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.
9. Épreuve non-fumeur y compris pour les cadets, marqueurs et accompagnants.
10. Téléphones portables interdits durant l'épreuve.

Tout manquement au règlement sera sanctionné. La sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification du joueur.

Code de Conduite des Cadets

Les cadets sont une aide apportée au joueur et non une source de conflit. Dans ce cadre, le cadet s'engage à être le seul et unique conseil du joueur et à tenir un comportement correct et respectueux vis-à-vis de tous les participants de la partie ainsi que de tous les organisateurs et bénévoles de la compétition.

Si un cadet devient perturbateur jusqu'au point de recevoir une plainte officielle d'un organisateur, d'un bénévole, d'un co-compétiteur ou de son cadet, le cadet perturbateur recevra un avertissement.

Au deuxième avertissement il lui sera demandé de quitter le parcours ; le joueur pourra continuer la partie mais sans cadet. Dans le cas d'un U8, un nouveau cadet pourra accompagner le joueur.

Par ailleurs, le Comité Départemental ainsi que le Comité d'Épreuve se réservent le droit de suspendre ou d'exclure un cadet à tout moment pour une infraction constatée.

Les violations au code de conduite des cadets pouvant générer un avertissement comprennent en autres :

- Le langage ou le geste grossier,
- L'insulte,
- Le lancer de club ou d'autre objet,
- La triche,
- Le manque de respect vis-à-vis des bénévoles, des joueurs, des organisateurs, du terrain de golf, des installations et tout autre comportement indigne d'un cadet.

Comité d'épreuve

Le Comité d'épreuve est constitué d'un membre du Comité de l'Ain, d'un membre de l'AS du club hôte et de l'arbitre en charge de la compétition (ou de leur représentant).



CHAMPIONNAT de L'AIN des JEUNES "ESPOIRS" 2023

dimanche 12 novembre 2023 -Parocurs Golfower de Mionnay

Chemin de Beau logis 01390 - Mionnay

FEUILLE D'INSCRIPTION

à renvoyer aux adresses mail: winne.nienhuijs@orange.fr et accueil@gardengolf-mionnay.fr

Date limite d'inscription: Mercredi 8 novembre 2023 à minuit



CLUB :

Accompagnateurs

1 -
2 -
3 -

U8 filles et garçons (nés en 2015 et après)

Nom	Prénom	Date Naissance	Index	N° Licence

Poucet.tes (nés en 2013-2014)

Nom	Prénom	Date Naissance	Index	N° Licence

Poussin.nes (nés en 2011-2012)

Nom	Prénom	Date Naissance	Index	N° Licence

Benjamins/Benjamines (né.e.s en 2009 et 2010)

Nom	Prénom	Date de Naissance	Index	N° Licence

Minimes Garçons/Minimes Filles (né.e.s en 2007 et 2008)

Nom	Prénom	Date de Naissance	Index	N° Licence